

varié. On veut majorer les exemptions, on propose un impôt sur les gains en capital et l'on fait, ci et là, quelques replâtrages. Le principe, toutefois, demeure inchangé. Je maintiens qu'on a raté l'occasion d'entreprendre une véritable réforme fiscale. Il n'y a aucun doute, selon moi, que l'élimination de l'impôt successoral ne compense pas du tout l'imposition des gains en capital. L'impôt sur les gains en capital est certainement une innovation. Il atteint chaque contribuable dont la plupart supporteront de ce fait l'équivalent d'un impôt successoral. J'exhorte la Chambre à adopter mon amendement.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, la façon dont a progressé le débat d'aujourd'hui dénote le degré d'affection de l'opposition pour ce bill. Nous avons entendu une brève déclaration du ministre et un exposé quelque peu plus long du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) dont l'amendement aurait pour effet de couler cette mesure.

Ce projet de loi est complètement inepte et ne constitue aucunement une réforme fiscale. Lorsque le ministre des Finances (M. Benson) y a fait allusion dans son exposé budgétaire, il en gloussait de joie de même que ses honorables amis, estimant tous qu'il s'agissait d'un chef-d'œuvre. C'était le tour de passe-passe qui déguiserait le fait qu'après avoir fait attendre au pays une réforme fiscale, le gouvernement l'avait trahi non pas en proposant une réforme fiscale mais simplement un bricolage des dispositions existantes. A l'époque de la présentation du budget, les députés de la majorité envisageaient de déclencher des élections pensant pouvoir se targuer, devant leurs électeurs, d'une mesure législative valable.

Comme certains de mes collègues, j'ai dit alors qu'ils devaient prendre nos concitoyens pour des imbéciles en croyant qu'ils allaient admettre le stupide projet de loi qu'ils présentaient. La population canadienne n'est pas idiote et cela n'a pas pris. Elle a percé à jour le simulacre de mesures que contient cette prétendue proposition de réforme fiscale.

• (9.00 p.m.)

Les députés de la majorité sont maintenant passablement abattus. On n'entend plus les clameurs de joie qu'ils poussaient le jour de la présentation du budget et ils ont perdu la confiance en eux qu'ils éprouvaient alors, car le moindre regard à la mesure dont ils étaient si fiers il y a quelques mois révèle que ces prétendues augmentations d'exemptions ne feront pas beaucoup mieux que de rendre le pouvoir d'achat des anciennes exemptions à l'époque où elles ont été accordées, il y a de nombreuses années. En d'autres termes, ils font aujourd'hui, et de médiocre façon, ce qu'on aurait dû faire progressivement depuis au moins dix ans, c'est-à-dire relever les exemptions parallèlement à l'augmentation du coût de la vie d'une façon équitable pour nos contribuables. On ne l'a pas fait. Le gouvernement n'a cessé d'en retarder l'entrée en vigueur en attendant de pouvoir réunir en une formule globale et prétendre avoir réalisé une chose considérable. Mais cela n'a pas pris le moins du monde. C'est du toc et personne ne prend cette mesure pour autre chose.

Si on étudie les tableaux, les prétendus avantages que le contribuable, surtout le contribuable ouvrier, était [L'hon. M. Lambert.]

censé recevoir seront insignifiants dans de nombreux cas. On prétend que ces contribuables paieront \$100 de moins en impôt, \$110 dans certains cas. Toutefois, le gouvernement ne tient pas compte, ou prétend ne pas tenir compte, du fait que beaucoup de ces contribuables paieront en fait plus d'impôt, et non moins, par suite de la hausse des exemptions.

Pour la première fois, l'assurance-chômage fera partie du revenu imposable. C'est pourquoi ceux qui touchaient des prestations d'assurance-chômage dans les industries saisonnières verront que leur situation est pire en vertu de ces dispositions qu'elle ne l'était en vertu de l'ancienne loi. Ceux qui touchaient des allocations dans le cadre de programmes de recyclage de la main-d'œuvre verront aussi qu'ils sont désavantagés parce que toutes leurs allocations seront maintenant imposables, et ils paieront donc plus d'impôts, et non moins. Dans de nombreux cas, les syndiqués qui ont négocié des contrats avec leurs employeurs de façon à inclure dans leurs dispositions salariales le paiement des frais médicaux, qui, dans de nombreux cas, ont remplacé les augmentations salariales, verront que ces paiements sont maintenant impossibles et qu'ils devront être traités comme revenu imposable, et que le montant pourrait être beaucoup plus élevé que la prétendue hausse d'exemptions. Dans l'ensemble, comme je l'ai démontré à l'aide de quelques exemples, nombre de nos travailleurs se retrouveront dans une situation pire qu'avant. C'est pourquoi nous sommes heureux d'appuyer cet amendement et nous félicitons le député d'Edmonton-Ouest et tous ceux qui ont participé à la rédaction de l'amendement d'avoir proposé que le bill ne soit pas lu pour la deuxième fois.

On doit également se demander pourquoi la réforme fiscale a été abandonnée. Pourquoi, après toutes ces années au cours desquelles nous avons connu la Commission Carter, le Livre blanc, le rapport du comité de la Chambre des communes et celui du comité du Sénat, le gouvernement a-t-il complètement capitulé devant ceux qui s'opposaient à la réforme fiscale et a-t-il abandonné presque toutes les mesures progressives de sa réforme? Mon ami le député d'Edmonton-Ouest a prétendu que c'était à cause d'un grand tollé public. Je lui demande: un grand tollé public de la part de qui. Les bailleurs de fonds libéraux étaient les seuls à crier à l'injustice parce qu'ils allaient payer plus d'impôts. Dans ma circonscription, j'ai fait un sondage sur le Livre blanc et j'ai expédié des questionnaires. D'habitude quelque 400 de mes commettants répondent à mes questions mais le questionnaire sur le Livre blanc m'a valu 500 réponses, dont 300 venaient de ceux qui avouaient franchement n'y rien comprendre. Les 200 autres comportaient des objections. A dire vrai, la plupart des Canadiens ne s'opposent pas à la réforme fiscale puisque une telle réforme les aurait beaucoup avantagés. Ceux qui y voient des objections sont les «privilegiés», ceux qui se contentent des conditions actuelles, ceux qui obtiennent leurs fonds des gains en capital, ceux qui échappent aux taxes par des allocations d'épuisement et par des actions dans les industries des ressources, ceux qui touchent les crédits fiscaux de 20 p. 100. En d'autres mots, le groupe fort restreint des gens au haut de l'échelle.

J'ai été étonné d'entendre mon honorable ami d'Edmonton-Ouest dire que le public avait jeté les hauts cris.